

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-016

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE TRENTE JANVIER à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MANDAT PUBLIC AVEC LA SAGEP EN VUE DU REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE EN CENTRE CULTUREL

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Lionel RIQUELME
Magali VINCENT à Jean-François PLANES
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Gaëlle REBEC

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération en date du 8 octobre 2015, le Conseil Municipal du Pradet a décidé de confier un mandat public à la SAGEP en vue du réaménagement de l'ancienne école en Centre Culturel. Un contrat de mandat a été signé à cet effet le 9 novembre 2015.

Suite à la finalisation des études d'avant-projet définitif, il convient d'apporter des modifications au programme et à l'enveloppe financière du projet afin d'intégrer les aménagements supplémentaires que la commune souhaite apporter à cette opération.

L'étude fournie par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de sa mission a notamment souligné l'intérêt de réaliser des travaux sur la partie accueil et sanitaires de la ludothèque. Des modifications d'agencement et d'ouvertures ont induit la nécessité de restaurer les façades. Enfin, le niveau de performance énergétique visé pour les deux bâtiments rénovés a été augmenté significativement.

Par ailleurs, afin de créer un équipement culturel global et cohérent avec le projet de Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM), la Commune du Pradet souhaite intégrer au projet le réaménagement de la cour desservant les trois équipements (bibliothèque, ludothèque et CNRR).

L'enveloppe financière est ainsi modifiée :

- Enveloppe financière prévisionnelle initiale : 716 000 € TTC, valeur septembre 2015 ;
- Enveloppe financière prévisionnelle modifiée : 1 220 737 € TTC dont 988 744 € TTC allouées aux travaux et au mobilier (valeur janvier 2017).

La rémunération du mandataire SAGEP est modifiée en conséquence.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** les dispositions de l'avenant n°1 au contrat de mandat passé avec la SAGEP pour le réaménagement de l'ancienne école en Centre Culturel, prévoyant les modifications du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et des honoraires du mandataire,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant et à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cet avenant.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

25 Voix POUR

6 Voix CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI)

1 ABSTENTION (Geneviève DROMSON)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

